



LES FONCTIONS DE SECRETAIRE ET ASSISTANT TUTELAIRE EN LIEN AVEC LES MJPM



PERSONNES CONCERNÉES :

Secrétaires et assistants exerçant en établissements ou services médico-sociaux et associations du secteur tuteur



DATES et LIEUX :

Mai 2022

CEFRAS - 35 rue de la Barre- 49000 ANGERS



PRÉREQUIS : Aucun



DURÉE :

7 heures

HORAIRES :

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



INTERVENANT :

Claudie CESBRON—Coordinatrice Service MJPM



NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 maximum

LA FORMATION VISE À :

- Mettre en application les effets de la réforme de Mars 2019 dans l'activité et les fonctions des personnels administratifs en lien avec les MJPM
- Comprendre ce qui a pu changer dans les pratiques administratives et dans les relations avec les personnes protégées depuis la réforme
- Développer des repères communs avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

CONTEXTE DE LA FORMATION

L'assistant tuteur exerce une fonction clé dans la protection juridique des personnes protégées. Il est en première ligne, aux côtés du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, pour répondre aux personnes vulnérables et leurs familles, pour organiser les dossiers et le suivi des mesures et assister au quotidien le MJPM dans sa fonction en anticipant les aspects organisationnels.

Cette formation à l'attention des équipes administratives permettra de s'approprier les pratiques essentielles de l'activité avec des apports concrets et pragmatiques.

CONTENU DE LA FORMATION

- Ce que la réforme a modifié dans les pratiques professionnelles
- La place des écrits
- La discrétion et la confidentialité
- Le dossier du majeur protégé
- L'archivage des documents et des données
- L'analyse des pratiques professionnelles

INFORMATIONS et INSCRIPTIONS : www.cefras.com